New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
Monica Larocque		Le 16 novembre 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
Garderie au P'tit Caroussel		2015373
Adresse		**Numéro de téléphone**
139 ruelle Adrienne Dieppe NB E1A 9V2		(506) 870-0563
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative en milieu familial	6	NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Sophie Powers	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en assurance de la qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance.
Au moment de l'inspection, les éléments suivants ont été vérifiés :
- Le ratio enfants-personnel;
- Les dossiers des enfants et les consentements signés;
- L'aire de jeu intérieure;
- L'affichage requis.

Durant l'inspection, les enfants participent à une causerie. Celle-ci comprend plusieurs chansons ainsi qu'une révision du calendrier et de mots de vocabulaire. La causerie se termine avec du yoga

Par la suite, les enfants se préparent pour sortir jouer à l'extérieur.

Une discussion a eu lieu avec l'exploitante concernant les deux types de surfaces requis dans l'aire de jeu extérieure. La toute nouvelle aire de jeu, récemment clôturée, ne comporte actuellement qu'une seule surface, soit du gazon. Chaque aire de jeu extérieure doit comprendre au moins deux types de surfaces afin de permettre différents types de jeux et d'activités.

L'exploitante a indiqué qu'une deuxième surface est déjà planifiée et sera aménagée pour le printemps, puisque l'hiver approche. Entre-temps, elle mentionne permettre aux enfants de jouer sur le perron adjacent à l'aire extérieure (elle mentionne laisser la porte de la clôture ouverte afin de permettre aux enfants d'accéder librement au perron).
Une autre discussion a eu lieu concernant les contacts d'urgence figurant aux dossiers des enfants. La MAQ a constaté que, dans l'un des dossiers, le père de l'enfant était inscrit comme contact d'urgence. Les contacts d'urgence doivent être deux personnes autres que les parents de l'enfant. L'information a été corrigée immédiatement.

original signé par

Sophie Powers | Le 16 novembre 2026

Signature Personnel, Service de garderie éducative | Date

original signé par

Monica Larocque | Le 16 novembre 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée | Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"